



Bonne rentrée à tous et bienvenue aux nouvelles familles.

Merci de bien prendre le temps de lire cette note. Elle contient des informations importantes concernant le fonctionnement de l'école...Même si vous pensez déjà savoir..

Equipe enseignante et personnel OGEC

Maternelle :

TPS/PS/MS : Mme Gabriela LE GUEVEL / ASEM : Catherine Marchand et Ludivine Kirion en alternance

MS/GS : Clémence LEFEUVRE / ASEM : Catherine Marchand et Ludivine Kirion en alternance

MS/GS : Mme Laurence LE PROVOST (LMJ) et Mme Isabelle BREMOND (V) / ASEM : Sylviane Audran

GS/CP : M. Clément LETONTURIER / ASEM : Océane QUISTREBERT (LM) et Véronique BENOIST (JV) *

*Mme Benoist est toujours en arrêt, elle est remplacée par Mme Sandra Olivier à la rentrée.

Elémentaire :

CP/CE1 : : Mme Mailys HERRY (lundi, mardi) et Mme Caroline MAUPIN (jeudi, vendredi)

CE1/2 : Mme Anne-Laure JOURDAN

CE1/2 : Mme Agatha JAKUBOWSKI

CE2/CM1 : Mme Lydie FOULON (LMV) et Mme Fabienne BORELLO (J)

CM1/CM2 : Mme Séverine PERZO

CM1/CM2 : Mme Camille Morel de Villiers (en congé maternité), remplacée par Marlène Hospital

Enseignante ASH : Mme Marie Vandenbossche

Mme Françoise Méléard : Secrétariat, comptabilité, étude, garderie et surveillance du midi

Adrien Debos, : Etude, garderie et surveillance du midi, plonge

Lucie Joulin : restauration et étude du soir

Les Asem des classes assurent le service et surveillance le midi et en garderie.

Catherine et Ludivine assurent le ménage du mercredi en élémentaire.

Nous accueillons cette année en maternelle, Océane, qui est en contrat d'apprentissage.

Accès à l'école, en général

Secrétariat

Il est ouvert de 8 h 35 à 11 h 30 et 15 h 00 à 16 h 30 les LMJV et le mercredi de 9 h à 12 h.
Vous pouvez laisser un message sur le répondeur en dehors des heures d'ouverture.

L'accès à l'école et Le digicode

- Rue Sully Prudhomme (Côté élémentaire)

Seul le portail côté rue S prudhomme a un visiophone et permet l'accès à l'école en journée .

En dehors des horaires d'entrée et sortie de classe, l'accès à l'école se fait uniquement par ce portail
Merci de rester devant la caméra afin d'être vu et de pouvoir être entendu.

En l'absence de la secrétaire, les appels au visiophone basculent sur le téléphone portable de la direction, mais cela prend environ 30 secondes ...il faut donc être patient

Le **digicode** permet d'ouvrir le portail **uniquement** sur le temps d'étude de 16 H 45 à 18 H.

Il n'y a plus personne sur ce temps pour répondre à l'interphone.

Pensez à le communiquer aux personnes venant chercher vos enfants.

Le code vous sera donné sur classdojo.

- Rue B. De Prémeneu (côté maternelle)

Ce portail est fermé sur les horaires de classe **et de 17 H à 18 H**

Accès aux heures d'entrée en classe

Ouverture des portes à 8 h 20 et 13 h 20.

Fermeture à 8 h 30 et 13 h 30.

En maternelle, l'entrée se fait par le portail rue B de Prémeneu qui sera fermé à 8 h 40. **Les enfants doivent être en classe à 8 H 30.**

Nous ne gardons pas de poussette dans l'école.

En élémentaire, les enfants sont déposés au portail côté rue S Prudhomme et se rendent seuls en classe.

Pour les familles ayant des enfants **en maternelle et élémentaire**, l'entrée peut se faire par n'importe quel portail.

Sortie de l'école et carte de sortie seul (élémentaires)

Pour les élémentaires, une carte de sortie, seul ou accompagné d'un aîné, sera faite en début d'année sur autorisation des parents. (Document d'autorisation à rendre : ce document a été remis en juin ou est à télécharger sur le site de l'école (documents de rentrée), ou en faire la demande par mail. Cette carte est conservée par les enseignants.

ABSENCES ET RETARDS :

L'heure de début de classe est 8 h 30, les enfants doivent être dans la classe à 8 h30.

Vous devez informer l'école le jour même le matin, de l'absence de votre enfant en laissant, si besoin, un message sur répondeur ou par mail (secretariataccueil@thereserennes.org). Ou directement à l'enseignante sur CLASSDOJO.

Toutes absences et retards injustifiés et répétés seront signalés à l'Inspection Académique selon les obligations légales. **Nous vous rappelons que les enfants de plus de 3 ans sont soumis à l'obligation scolaire et que tout enfant scolarisé avant cet âge doit venir de manière régulière et assidue à l'école**

Garderie et étude

Matin : à partir de 7 h 30 pour tous (entrée rue Bigot de Préameneu) dans la salle de motricité.

Aucun enfant ne peut rester seul hors de la salle de garderie.

Etude et garderie du soir :

Maternelle : de 16 h45 à 18 h 30 (salle de motricité).

Le portail sera fermé de 17 h à 18 H. L'entrée se fera alors par la rue S prudhomme en utilisant le code. Après 18h, l'accès se fait uniquement par la rue B de Préameneu.

Élémentaire :

Temps d'étude surveillée de 16 h 45 à 17 h 30 (CP et CE), 17 h 40 (CM)

Une ambiance studieuse est demandée dans la salle jusqu'à 17h30, et de l'aide est proposée aux enfants. L'achèvement des devoirs n'est pas garanti et ceux-ci restent à vérifier par les parents. Les enfants doivent respecter le règlement intérieur et pourraient se voir exclus s'ils dérangent le bon fonctionnement.

Temps de récréation dans la cour d'élémentaire jusqu'à 18 H.

A 18 H regroupement avec les maternelles « côté maternelle » jusqu'à 18h30.

A partir de 18 h le portail rue S prudhomme est fermé à clé.

Rendez-vous avec les enseignants et la direction, communication

Le chef d'établissement et les enseignantes peuvent vous rencontrer sur rendez-vous (*aucun entretien ne peut être accepté dans les 10 minutes qui précèdent ou suivent la classe en raison des contraintes d'accueil et de surveillance*)

Pour toute information que vous souhaitez transmettre à l'enseignant, merci d'utiliser la pochette de liaison, son mail ou classdojo.

Pour toute information que vous souhaitez transmettre au secrétariat ou à la direction, merci d'utiliser de préférence les mails.

Application Classdojo : cette application permet de la communication pour chaque classe dans les 2 sens (famille / enseignant) et pour l'ensemble des familles (de l'école vers les familles).

Cantine

Maternelles : Pensez à cocher la présence de votre enfant le matin.

Pour tout enfant inscrit le matin, son repas sera compté, y compris en cas de départ avant le repas.

Le temps du repas et de pause méridienne doit se faire dans le respect des règles et des personnels. En cas de manquement répété ou grave, vous serez averti, une exclusion de cantine pourra être prise.

Régimes alimentaires, protocoles médicaux (PAI) et demandes de dossiers MDPH, PAP, équipe éducative

L'ensemble de ces demandes passent par le chef d'établissement qui en a la responsabilité.

Toute demande doit lui être faite par mail ou en RDV (prendre rdv par mail : eco35.st-jean-ste-therese.rennes@enseignement-catholique.bzh ou en appelant le secrétariat).

Il est rappelé qu'aucun médicament n'est autorisé, ni traitement sans un PAI (document validé par le médecin scolaire dont la demande doit être faite par l'intermédiaire du chef d'établissement) .

Assurances (rappel)

L'école a souscrit une assurance individuelle accident auprès de la Mutuelle St Christophe pour l'ensemble des élèves. (Document remis en juin)

Toute dégradation par un enfant dont la famille n'aura pas fourni son attestation de responsabilité civile sera facturée de suite à la famille.

Documents à retourner

- Attestation d'assurance responsabilité civile, fiche d'autorisation (remises en juin) **URGENT**
- Fiche comptable (remise à la rentrée)
- Dossier de demande de subvention cantine (remis en septembre). Pour les nouvelles familles ou celles qui pensent pouvoir y prétendre (cf fiche comptable, demander un dossier au secrétariat)



Pensez à avertir le SECRETARIAT de vos changements de coordonnées (adresse et téléphone) afin de rester joignables. Cela est indispensable en cas d'urgence. Merci.